



Le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé en 2015 par le compte personnel de formation (CPF). Mais si le DIF a disparu depuis plusieurs années, les heures qui avaient été acquises au titre du DIF sont quant à elles encore **utilisables à condition d'être transférées sur le CPF AVANT LE 30 JUIN 2021.**

**Les heures de DIF doivent être saisies directement en cliquant sur le lien [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)**

**Le compte personnel de formation (CPF) permet à l'ensemble des agents publics civils, titulaires comme contractuels, qui relèvent des dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, d'acquérir des droits à formation.** Ces droits prennent la forme d'heures qui peuvent être mobilisées pour suivre une formation et en obtenir le financement, pour préparer et mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Par circulaire du 4 février 2021, lancement de la campagne d'entretien professionnel 2020 **en PRESENTIEL !!!** Pour un retour **au 31 mars 2021.** Notre syndicat a saisi par courrier du 16 janvier 2021, le SG du MI afin d'intégrer le télétravail au sein de cet exercice. Nous attendons la réponse de l'Administration !

N'hésitez pas à relire nos conseils sur notre brochure du 15 février dernier et **de modifier votre fiche de poste pour intégrer la part télétravaillable.**



Le projet de loi "4D" (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Décomplexification), QUE porte Jacqueline GOURAULT ministre de la cohésion et des territoires est remis sur les rails par l'exécutif !!



*"L'hypercentralisation de la prise de décision et la verticalité du pouvoir ont atteint leurs limites avec la crise sanitaire, alors que l'État, de plus en plus prescripteur, n'a plus les moyens humains et financiers d'imposer et de faire appliquer seul ses décisions", souligne certaines associations. Et d'appeler ainsi à un "geste fort" en matière de déconcentration et de décentralisation "de façon à refonder largement les relations entre l'État et les territoires".*

**ENCORE UNE REFORME MASQUEE !**

Parution de la **circulaire du 15 février 2021 sur le plan d'actions SGAMI 2022 !!!!**

Tout un programme !!

Une ARTICULATION entre le SGC de la préfecture de région et les SGAMI !! En catimini le ministère n'est-il pas en train de créer des futures plateformes RH au niveau zonal ?? **Quelle durée de vie pour les SGCD ??**

**28,9% de télétravailleurs au 11 février 2021 soit une moyenne de 2,2 jours de télétravail par agent télétravailleur.**

**La campagne de mobilité s'ouvre le 1er mars prochain pour les postes vacants et susceptibles de l'être. N'hésitez pas à consulter MOB-MI et vos délégués FO**

## LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES :



- GT TELETRAVAIL le 4 mars 2021
- RPS le 9 mars 2021
- CAP Nationale A le 12 mars 2021
- CAP Nationale A le 29 mars 2021
- CHSCT SP le 30 mars 2021
- CAP Nationale C le 31 mars 2021

Nous restons joignables en cliquant sur : [fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



FO PREFECTURES  
ET DES SERVICES DU MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
11 rue des Saussaies  
75008 PARIS  
01-40-07-62-91